

L'IDENTITÉ DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE

I. L'IDENTITÉ DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE EN GÉNÉRAL LE CARACTÈRE SPÉCIFIQUE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE

A. LE BUT DE L'ÉCOLE EN GÉNÉRAL

Le but de l'école en général est de donner aux élèves un enseignement personnalisé et de les former à l'autonomie, à la responsabilité, et à la capacité de faire des choix libres conformes à la conscience (EC 31).

B. LE BUT DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE

Le but de l'école catholique est fondé sur l'enseignement de Jésus Christ (DEC 1).

Le but de l'école catholique est la promotion de la personne humaine, avec toutes les valeurs humaines, dans la perspective de sa fin la plus haute, et au service de la société (ECAS 9).

Le caractère propre de l'école catholique se retrouve en premier lieu dans sa référence à la conception chrétienne de la réalité avec le Christ au centre (EC 33). Une école catholique essaie de créer une communauté scolaire avec une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité (DEC 8). Elle veut développer la personnalité des adolescents aussi en tant que baptisés, leur « condition de créature nouvelle » (DR 100), et finalement ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut (DEC 8).

L'école catholique offre une formation intégrale de la personne à travers l'assimilation systématique et critique de la culture (EC 26) et au moyen d'un projet éducatif approprié (voir aussi ECAS 14).

La transmission de la culture doit être attentive avant tout à l'obtention de ses fins propres et au développement de toutes les dimensions qui rendent humain l'homme, en particulier la dimension religieuse et l'émergence de l'exigence éthique (DR 108).

Parole, témoignage, encouragement, aide, conseil, correction amicale : tout cela est une grande efficacité pour atteindre les fins du processus éducatif, toujours compris dans son sens intégral d'acquisition du savoir, de comportement moral, de dimension religieuse (DR 110).

L'école catholique offre une éducation personnalisée, bien sûr, mais elle établit le lien entre le contexte actuel et les valeurs absolues, sans oublier toutefois que toutes les valeurs trouvent leur pleine valorisation en Jésus (DR 25).

Une école est chrétienne dans sa référence explicite à la vision chrétienne. Les principes évangéliques inspirent son projet éducatif comme motivations et comme finalités. Elle a un caractère ecclésial (EE 5).

Quelles sont alors les garanties de ce caractère propre ? Il y a tout d'abord l'autorité hiérarchique: en ce qui concerne l'enseignement religieux et la morale chrétienne. Puis, la communauté éducative tout entière dans sa pratique. Ensuite, les parents eux aussi garantissent le caractère propre par leur collaboration à l'éducation chrétienne et leur présence active dans les structures de participation. Et finalement, les enseignants par la sauvegarde de la mission spécifique de l'école catholique en particulier pour ce qui est de l'atmosphère chrétienne (EC 73).

La qualité de l'enseignement religieux intégré dans l'éducation des élèves, détermine pour une large part le caractère propre de l'école catholique (DR 66, LCER 15).

Une école catholique est catholique par son projet éducatif qui constitue un cadre de référence (DR 100) :

- Ce cadre définit l'identité de l'école en expliquant les valeurs évangéliques dont elle s'inspire.
- Il précise les objectifs poursuivis sur le plan éducatif, culturel didactique.
- Il présente les contenus et les valeurs à transmettre.
- Il trace les contours de l'organisation et du fonctionnement.
- Il prévoit certaines tâches fixées et déterminées par le groupe professionnel (gestionnaires et éducateurs) ; d'autres destinées à être gérées en commun avec les parents et les étudiants, d'autres enfin confiées à la libre initiative des parents et des étudiants.
- Il indique les critères de vérification et d'évaluation.

On peut aussi définir l'école catholique comme « centre de vie » (DR 109) où le processus éducatif se déroule dans le sens horizontal et vertical.

L'école catholique est également un lieu d'évangélisation, d'éducation intégrale, d'inculturation, et d'apprentissage du dialogue de vie entre les jeunes de religions et de milieux sociaux différents (ECAS 11).

Vis-à-vis des élèves non-catholiques, les éducateurs catholiques auront le plus grand respect (LC 42) de la liberté de ces élèves. Ils seront toujours ouverts au dialogue avec eux.

L'ambiance de l'école catholique est caractérisée par la recherche de la vérité. Dans son enseignement, l'école catholique place le savoir dans l'horizon de la foi : le savoir devient sagesse et conception de vie (ECAS 14). Toutes les disciplines conjuguent raison et foi. Les connaissances deviennent des valeurs à assimiler et des vérités à découvrir (EC 39).

II. LE CHRIST, FONDEMENT DU PROJET ÉDUCATIF

Jésus Christ est le centre de la conception chrétienne de la réalité. Il est le fondement du projet éducatif de l'école catholique. Il est le modèle sur lequel le chrétien doit configurer sa vie dans sa pensée, sa volonté et son action (EC 33, 34, 47).

III. L'ÉCOLE CATHOLIQUE, PARTIE DE LA MISSION DE L'ÉGLISE

L'Église a pour mission non seulement d'annoncer à tous les hommes le salut dans le Christ, mais aussi de prendre soin de la totalité de la vie de l'homme (DEC Préambule) pour que celui-ci s'inspire de l'esprit du Christ (DEC 3). De là son rôle à jouer dans l'éducation, concrétisée dans un projet éducatif fondé dans le Christ (EE 3). De là aussi le fait que l'école catholique participe à la mission de l'Église d'évangéliser (EC 7), d'éduquer à la foi (EC 9) et d'annoncer le salut (EC 7).

Cette mission comprend également le dialogue entre Église et communauté des hommes dans la sauvegarde de la liberté de conscience (DR 34).

Dans certains cas l'évangélisation n'est pas possible. On doit viser alors la pré-évangélisation, l'ouverture, et la recherche du sens de la vie en distinguant le « comment » du « qu'est-ce que » (DR 108).

IV. TÉMOIGNER

L'école catholique veut offrir à ses élèves un témoignage évangélique d'une rencontre vivante avec le Christ (EE 4). Ce témoignage se fait donc toujours en référence au Christ (EE 38).

Les éducateurs sont appelés à témoigner, par leur vie autant que par leur enseignement, dans la simplicité et dans la pauvreté évangéliques (DEC 8, DR 29). C'est la vie personnelle qui constitue le témoignage de foi (LC 21). La voie privilégiée pour ce témoignage de vie est le contact direct et personnel et la relation de dialogue avec l'élève (LC 21, 33). Cette relation personnelle se fait dans l'estime affectueuse et sincère envers celui qui cherche honnêtement Dieu (LC 42).

Ce témoignage est rendu efficace par la promotion dans la communauté éducative, de la spiritualité de la communion (EE 16). Et finalement, il est important de souligner que ce témoignage doit être nourri par la prière (EE 38).

V. LE RAPPORT ENTRE FOI, CULTURE ET VIE

Les devoirs et le programme de l'école catholique sont doubles : elle doit assurer la synthèse entre la culture et la foi par l'assimilation, à la lumière du message évangélique, du savoir humain contenu dans les différentes disciplines d'une part, et assurer la synthèse entre la foi et la vie par l'acquisition des vertus qui caractérisent le chrétien, d'autre part.

A. RELATION FOI ET CULTURE: INCULTURATION

Il faut d'abord considérer le lien qui existe entre la culture et l'Église. Dans cette relation se manifeste l'unité qui existe entre la création et la rédemption (LC 20).

C'est dans ce sens plus profond que la mission de l'éducateur doit être comprise. Elle consiste à favoriser chez l'élève le dialogue entre la foi et la culture pour que celui-ci puisse ultérieurement en faire une synthèse intérieure personnelle (LC 64).

Cette communication de la culture est éducative lorsqu'elle n'est pas seulement organique mais aussi critique et appréciative, historique et dynamique. Cette critique et cette appréciation peuvent être éclairées par la foi (LC 20). Mais elle se fera dans le respect de l'autonomie et de la méthode propres des diverses disciplines (DR 53).

La synthèse entre la foi et la culture se fonde sur une conception profonde du savoir humain (EC 38). On place le savoir dans l'horizon de la foi de sorte qu'il puisse devenir sagesse et conception de vie (ECAS 14). Qui plus est, cette synthèse est une contribution à la formation intégrale de l'homme (EC 15). Pour cela, la transmission de la culture doit être attentive au développement de toutes les dimensions qui rendent humain l'homme, en particulier la dimension religieuse et l'émergence de l'exigence éthique (DR 108). Dans ce contexte il est important de dire que, pour être capable de faire cette synthèse, l'éducateur devra l'avoir atteinte en lui-même auparavant (LC 29).

Il va de soi que l'enseignement de la religion joue un rôle important (LC 56) dans l'élaboration de cette synthèse entre la foi et la culture, mais pas exclusivement. Découvrir les points de rencontre entre la culture et la religion n'est pas la compétence exclusive de l'enseignement religieux, mais se fait à travers toutes les disciplines (DR 51). L'âme de toutes les disciplines est la tension à conjuguer raison et foi. Elle leur donne une unité et fait émerger de l'intérieur même du savoir scolaire la vision chrétienne du monde, de la vie, de la culture, de l'histoire (ECAS14).

Dans des situations où la population scolaire est plurielle dans sa foi et ses idéologies, on ne peut pas éliminer l'importance donnée à la culture.

Dans le pluralisme culturel, la pensée chrétienne offre un bon critère de jugement en face de la diversité des conceptions et des comportements pour discerner les valeurs qui font l'homme d'avec les contre-valeurs qui le dégradent (EC 11).

B. RAPPORT ENTRE LA FOI ET LA VIE

Le but de l'évangélisation est l'incarnation du message chrétien dans la vie de l'homme (LC 31).

La pleine cohérence entre les savoirs, les valeurs, les attitudes, les comportements et la foi aboutira à une synthèse personnelle entre la vie et la foi de l'élève (LC 31).

Mais, au sens le plus profond, la synthèse entre la foi et la vie ne se réalise dans la personne de l'élève qu'en vertu d'un processus constant de conversion à la volonté de Dieu (EC 45). L'école catholique apprend aux jeunes à entrer en dialogue avec Dieu. Elle les incite à vaincre l'individualisme, à vivre la responsabilité en union avec les autres. Et elle aide les jeunes à découvrir leur vocation, à s'engager au service de Dieu en faveur des autres et à transformer le monde en une demeure digne des hommes (EC 45). La serviabilité peut être réalisée en s'insérant dans l'apostolat et dans les initiatives prises en faveur de l'allègement des souffrances humaines, avec une préférence pour les moins fortunés, les malades, les pauvres, les handicapés et les abandonnés (DR 87).

VI. UNE CONCEPTION INTÉGRALE DE L'HOMME UNE ÉDUCATION DE LA PERSONNE INTÉGRALE

Fidèle à sa vocation, l'école catholique se présente « comme lieu d'éducation intégrale de la personne humaine à travers un projet éducatif clair qui a son fondement dans le Christ » (ECAS 4, EE 3). Le processus éducatif est donc unitaire. Il met au centre la personne dans son identité globale, transcendantale et historique (ECAS 10).

La base de cette éducation unitaire est la conviction que le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné (ECAS 10). Selon cette vision chrétienne, toutes les valeurs humaines trouvent leur unité dans le Christ (EC 35).

L'éducateur catholique devra donc aider les enfants et les jeunes à développer harmonieusement leurs aptitudes physiques, morales, intellectuelles. Il devra éduquer à la responsabilité, à la liberté, à la sexualité, à la vie sociale et aux valeurs morales (DEC 1) sans faire abstraction de la dimension religieuse (EC 19).

Comme l'éducation catholique implique une conception intégrale de l'homme, elle ne se laisse pas réduire aux aspects purement techniques et fonctionnels ou à la didactique (ECAS 10).

L'éducation intégrale exige que l'école surmonte le caractère fragmentaire et l'insuffisance des programmes (DR 55), et qu'elle présente une vision unifiée de l'homme.

L'école est évidemment un lieu de développement des facultés intellectuelles (DEC 5). Ce travail intellectuel exige le sacrifice et la persévérance (DR 49). En même temps, l'école catholique exerce le jugement, elle promeut le sens des valeurs (DEC 5), et elle assimile systématiquement la culture de façon critique (EC 26). Cette vision implique aussi la dimension religieuse, car tout homme a besoin de rédemption, pour qu'il puisse réhabiliter et intégrer la dimension religieuse.

Éduquer la personne intégrale, c'est faire découvrir que la personne a des possibilités physiques et spirituelles, des capacités d'action et de création, une mission dans la société et qu'elle a une dimension religieuse (DR 63). Car la personne humaine inclut intelligence, volonté, liberté, sentiments, capacité d'action et de création, droits et devoirs, supports sociaux, mission dans le monde et dans l'histoire (DR 55).

VII. LA RELATION PERSONNELLE

C'est à travers la relation interpersonnelle que la communauté éducative est appelée à promouvoir la formation intégrale (ECAS 18).

Dans leur rapport interpersonnel, les éducateurs manifestent leur amour aux élèves. Ils les poussent plus avant et les stimulent dans la ligne du projet éducatif par la parole, le témoignage, l'encouragement, l'aide, le conseil et la correction amicale. Ce projet éducatif doit toujours être compris dans son sens intégral d'acquisition du savoir, du comportement moral et de dimension religieuse (DR 110).

La pédagogie chrétienne accorde une priorité spéciale au contact direct et personnel avec l'élève. Celui-ci joue un rôle actif fondamental dans sa propre éducation (DR 105). Le contact personnel doit conduire à une relation de dialogue (jamais de monologue), qui préparera la voie au témoignage de foi que doit constituer la vie personnelle (LC 21).

Ce contact personnel est la source même où l'éducateur puise la connaissance nécessaire de l'élève qui lui permet de le former. Elle exige de l'éducateur catholique la conscience permanente de sa mission (LC 33).

VIII. UNE ATMOSPHÈRE CHRÉTIENNE

Un des textes les plus importants sur l'école catholique (DEC 8), mentionne que « ce qui lui appartient en propre, c'est de créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité en faisant en même temps croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême, et finalement d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut de telle sorte que la connaissance graduelle que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme, soit illuminée par la foi ».

Le climat éducatif inclut donc par définition une dimension religieuse qui se manifeste à travers l'expression chrétienne de valeurs, de la Parole, des signes sacramentels, et de la présence sereine et amicale accompagnée d'une aimable disponibilité (DR 26).

IX. UN STYLE DE VIE CHRÉTIEN

Le style de vie chrétien manifeste l'esprit évangélique de charité et de liberté (DR 25). Ce style imprègne aussi bien la pensée que la vie des éducateurs. (EE 38) Cela requiert de leur part d'être des témoins de Jésus-Christ, de vivre leur foi et leur vocation dans la communauté scolaire (EE 15).

Ce style chrétien se reflète dans le climat et le style relationnels. Il s'agit là d'un engagement personnel, de réciprocité authentique, de cohérence d'attitudes, de styles et de comportements quotidiens (ECAS 18).

X. LA COMMUNAUTÉ

Cet engagement, cette réciprocité et cette cohérence forment la qualité de la communauté scolaire. Cette dimension communautaire de qualité est une des caractéristiques fondamentales de l'école catholique. Celle-ci est une communauté tendant à la transmission des valeurs de vie, dont la Personne du Christ est la mesure (EC 53).

Cette dimension n'est donc pas seulement exigée par la nature de l'homme et la nature de l'éducation, mais aussi par la nature même de la foi en Jésus-Christ. (EC 54) Elle est une catégorie théologique, et pas simplement sociologique (DR 31).

Cette dimension ne se réalise qu'à condition que la communauté éducative aide chacun de ses membres à s'engager dans un style de vie évangélique, où règne le respect d'autrui qui est service à la personne du Christ (EC 60).

La communauté éducative doit aspirer à se constituer en communauté chrétienne, c'est-à-dire en véritable communauté de foi. Cela est irréalisable, et ne peut même s'amorcer, si l'engagement chrétien n'est pas partagé par une partie au moins des principales catégories – parents, professeurs et élèves – de la communauté éducative (LC 41). L'horizon de la communauté scolaire est en effet l'engagement personnel, la réciprocité authentique, la cohérence des attitudes et de styles et de comportements quotidiens (ECAS 18).

Si cette vision qui inspire l'école anime les communautés unies, celles-ci peuvent apporter, par leur christianisme vivant et actif, une contribution originale et positive à la construction de la cité (EC 12).

En cela, il est important que les valeurs se manifestent d'une manière active dans la communauté scolaire. Ces valeurs se manifestent dans les rapports interpersonnels authentiques entre les divers membres et dans l'adhésion individuelle et communautaire à la vision qui inspire l'école (EC 32, EE 39). C'est donc à travers la relation interpersonnelle que la communauté éducative promeut la formation intégrale (ECAS 18).

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

DEC **Déclaration sur l'Education Chrétienne** (*Gravissimum educationis*)
28 octobre 1965

EC **L'Ecole Catholique**
19 mars 1977

LC **Le Laïc Catholique : Témoin de la Foi dans l'Ecole**
15 octobre 1982

DR **La Dimension Religieuse de l'Education dans l'Ecole Catholique**
7 avril 1988

ECAS **L'Ecole Catholique au Seuil du Troisième Millénaire**
28 décembre 1997

EE **Eduquer Ensemble dans l'Ecole Catholique**
8 septembre 2007

LCER **Lettre circulaire sur l'Enseignement de la Religion dans l'Ecole**
5 mai 2009

Etienne VERHACK
Secrétaire Général CEEC
Bruxelles, 2011